



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retour à l'école des élèves

Question écrite n° 30372

Texte de la question

M. Nicolas Forissier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le retour à l'école des élèves qui le souhaitent. Peu à peu s'effectue la réouverture des établissements scolaires qui accueillent les jeunes, permettant ainsi de reprendre les apprentissages, de retrouver une vie sociale et de donner la possibilité aux parents de reprendre une activité professionnelle. Néanmoins, de nombreuses familles volontaires pour une reprise scolaire pour leurs enfants se voient refuser cette possibilité pourtant mise en avant par le Gouvernement. Cette situation est particulièrement inquiétante et appelle des réponses rapides et concrètes. Il souhaite donc connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de pouvoir accueillir, dans les meilleures conditions sanitaires possibles, ces enfants dont les parents sont volontaires pour un retour à l'école.

Texte de la réponse

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée à la Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées. À partir du 11 mai 2020, dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et les établissements scolaires dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Cette situation, inédite, a nécessité de préparer le retour en classe de manière progressive et en fonction de circonstances locales spécifiques. Lors de la troisième phase du déconfinement, qui a commencé le 15 juin, un assouplissement du protocole sanitaire a été mis en place du fait de l'évolution du niveau de circulation du virus et des données scientifiques rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants de moins de 15 ans. La principale évolution concerne l'assouplissement des règles de distanciation physique dans les écoles et les collèges, les mesures pour éviter le brassage des groupes et garantir l'hygiène des mains étant maintenues, ainsi que le traçage des cas et des contacts. Les collectivités territoriales, les parents, les élèves et les professeurs ont été informés que les assouplissements définis permettaient le retour de tous les enfants dans les écoles et les collèges à compter du 22 juin 2020. Aussi, jusqu'à la fin de l'année scolaire, les écoles et les collèges ont ouvert leurs portes à tous les élèves, selon les règles de présence normales. Les lycées, quant à eux, ont reçu leurs élèves, notamment pour organiser des entretiens individuels afin de faire le point sur leur situation avant les vacances scolaires. En lycées professionnels, les élèves ont pu consolider leurs connaissances et leur savoir-faire professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30372

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4139

Réponse publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1162